

3ID DESAMANTAGE

Société par actions simplifiée au capital de 37000 euros

Siège social : RUE DE MORDECET, LES PLAINES

26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

880 009 485 000 17 R.C.S. ROMANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 30 septembre,

La Société **FINANCIERE LIFE**, Société par actions simplifiée au capital de 87 859 237 € dont le siège social est situé 1 rue Favart – 75002 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 830 918 736,

Représentée par sa Présidente, la société HESTIA INVEST, Société par actions simplifiée au capital de 2 026 838,59 € dont le siège social est situé 4 rue des Rouges Gorges – Le Grand Mazais – 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS sous le numéro 901 001 719,

Elle-même représentée par sa Présidente, la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS – GTI, société par actions simplifiée au capital 3 000 000 €, dont le siège social est situé 19 rue de Charenton – 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 433 968 112,

Elle-même représentée par son Président, Monsieur Alain TANGUY,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président personne morale dissous,
- Modification de l'article 27 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la dissolution de la société GROUPE 3ID par voie de fusion-absorption réalisée ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société FINANCIERE LIFE, Société par actions simplifiée au capital de 87 859 237 € dont le siège social est situé 1 rue Favart – 75002 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 830 918 736, représentée par son président la société HESTIA INVEST, elle-même représentée par son président la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS – GTI, elle-même représentée par son président Monsieur Alain TANGUY.

La société FINANCIERE LIFE est investie, dans les limites légales et statutaires, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

AT

Monsieur Alain TANGUY, au nom de la société **FINANCIERE LIFE** qu'il représente, accepte les fonctions de Président, pour lui-même et pour les sociétés FINANCIERE LIFE, HESTIA INVEST et GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS – GTI, et déclare, pour lui-même et pour les sociétés susvisées, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de supprimer de l'article 27 des statuts la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de le remplacer par la mention du nouveau président.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société FINANCIERE LIFE,
Elle-même représentée par la société HESTIA INVEST,
Elle-même représentée par la société GROUPE TANGUY INVESTISSEMENTS - GTI,
Elle-même représentée par Monsieur Alain TANGUY

(Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Président* »)

Bon pour acceptation des fonctions de Président

